

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

17 juillet 2018

Résumé presse

SEANCE PUBLIQUE

1. COMMUNICATION DE M. LE BOURGMESTRE

2. CULTES - Fabrique d'Eglise Saint Ursmer à Ormeignies. 1ère modification budgétaire de l'exercice 2018. Approbation.

En date du 05/06/2018, le Conseil de la fabrique d'Eglise Saint Ursmer à Ormeignies a approuvé la 1ère modification budgétaire de l'exercice 2018.

La modification budgétaire a été transmise à la Ville d'Ath en date du 12/06/2018.

Les modifications apportées au budget 2018 de la fabrique d'Eglise ont pour objet de permettre la réparation de la statue Saint Ursmer, élément majeur du patrimoine de la Ville.

3. CULTES - Fabrique d'Eglise Saint Quirin à Houtaing. Budget de l'exercice 2019. Approbation.

En date du 11/06/2018, le Conseil de la fabrique d'Eglise Saint Quirin à Houtaing a approuvé le budget de l'exercice 2019.

Le budget a été transmis par la Fabrique à la Ville d'Ath en date du 15/06/2018.

4. FINANCES COMMUNALES - Compte 2017 et objets connexes. Approbation.

Le compte 2017 s'est clôturé au service ordinaire par un boni budgétaire global de 6.398.264,65 € et un boni à l'exercice propre de 399.247,40 €.

Le service extraordinaire de l'exercice 2017 présente un mali budgétaire global de 2.013.067,03 € et un mali budgétaire à l'exercice propre de 969.399,36 €. Le résultat comptable s'élève à 8.743.171,10 €. Le mali global à l'extraordinaire est la conséquence des engagements réalisés suite aux attributions des marchés en 2016, mais dont les emprunts n'ont pas été conclus avant le 31/12/2017. Les emprunts n'ayant pas été conclus, les droits y relatifs n'ont pas été constatés au compte 2017 ce qui génère un mali budgétaire. Ce mali est compensé par les inscriptions budgétaires en modification budgétaire n°1 de 2018 dans le but de couvrir les emprunts conclus après le 31/12/2017.

5. FINANCES COMMUNALES - Compte 2016 de l'ADL. Approbation.

Après analyse du compte 2016 de l'Agence de développement Local, le Directeur financier constate que les subsides de la Région wallonne ne suffisent pas à couvrir les dépenses d'exploitation (salaires des agents et dépenses consenties pour l'organisation des activités), dès lors cela a généré une perte d'exploitation de 61.130,12 € en 2016, contre 40.323,02 € l'année précédente.

6. FINANCES COMMUNALES - Compte 2017 de l'ADL. Approbation.

Après analyse du compte 2017 de l'Agence de développement Local, le Directeur financier constate que les subsides de la Région wallonne ne suffisent pas à couvrir les dépenses d'exploitation (salaires des agents et dépenses consenties pour l'organisation des activités), dès lors cela a généré une perte d'exploitation de 71.476,30 €, contre 61.130,12 € en 2016 et 40.323,02 € l'année précédente.

7. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Exercice 2017. Approbation des comptes budgétaires ordinaire et extraordinaire, des comptes annuels, de la synthèse analytique ainsi que des annexes (y compris le rapport moral) au 31 décembre 2017.

I. LE COMPTE BUDGETAIRE AU SERVICE ORDINAIRE :

Le compte budgétaire ordinaire 2017 présente un boni global de 506.966,18 € se décomposant comme suit :

1. Pour les exercices antérieurs :

- des droits constatés de :	1.575.264,62 €
- des dépenses engagées de :	1.879.530,26 €
soit une situation passive de :	- 304.265,64 €

2. Pour l'exercice propre 2017 :

- des droits constatés de :	20.650.902,39 €
- des recettes de prélèvements de :	421.325,21 €
- des dépenses engagées de :	19.624.494,32 €
- des dépenses de prélèvements de :	636.501,46 €
soit une situation active de :	+ 811.231,82 €

soit une situation active globale de 506.966,18 €
--

II. LE COMPTE BUDGETAIRE AU SERVICE EXTRAORDINAIRE :

- des droits constatés nets de :	1.850.190,53 €
- des dépenses engagées de :	1.429.070,91 €
soit une situation active de :	421.119,62 €

1. Pour les exercices antérieurs :

- des droits constatés de :	584.378,30 €
- des dépenses engagées de :	218.350,55 €
soit une situation active de :	366.027,75 €

2. Pour l'exercice propre 2017 :

- des droits constatés de :	1.080.571,14 €
- des recettes de prélèvements	185.241,09 €
- des dépenses engagées de :	130.149,22 €
- des dépenses de prélèvements	1.080.571,14 €
Soit une situation active de :	55.091,87 €

8. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Exercice 2018. Projet de modifications budgétaires n°1 aux services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

1. Le projet des modifications budgétaires n° 1 au service ordinaire se présente comme suit :

Excédent aux exercices antérieurs..... 506.966,18 €

Manque à l'exercice propre - 448.966,18 €

Soit une situation excédentaire de 58.000€. Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 58.000€.

2. Le projet des modifications budgétaires n° 1 au service extraordinaire se présente comme suit :

Excédent aux exercices antérieurs..... 421.119,62 €

Manque à l'exercice propre - 29.400,00 €

Soit une amélioration de la situation globale de 391.719,62 € représentée par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire de 29.400,00 € et une majoration des transferts au fonds de réserve extraordinaire de 421.119,62 €. Le fonds de réserve extraordinaire classique s'élèvera ainsi à 194.784,28 € ; le fonds de réserve extraordinaire « Don ASBL Les Amis de l'Hôpital » à 91,55 € (utilisation pour le bien-être des résidents maisons repos) et le fonds de réserve extraordinaire « Legs Chaumont » à 423.387,75 € (utilisation spécifique aux maisons de repos). Soit un total de 618.263,58 €.

9. SERVICE ENVIRONNEMENT - Conventions pour la collecte des déchets textiles ménagers. Approbation.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 détermine les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers.

La collecte de textiles usagés en porte-à-porte ou par le biais de points d'apports volontaires autres que les parcs à conteneurs est subordonnée à la conclusion d'une convention entre le collecteur et la commune sur le territoire de laquelle la collecte est opérée.

Trois opérateurs collectent des déchets textiles ménagers sur le territoire d'Ath, par le biais de bulles à textiles. Les sites disposant de points d'apports volontaires sont au nombre de 11 pour l'asbl Les petits Riens et de 15 pour l'asbl Terre. La Ressourcerie le Carré asbl dispose d'une bulle à textiles située devant son magasin.

Les conventions entre la Ville d'Ath et ces opérateurs étant arrivées à échéance, celle-ci doivent être renouvelées.

=====